



BIEN VIVRE à Saint Martial de Mirambeau

Décembre 2024

BULLETIN MUNICIPAL n° 17

SOMMAIRE

Le mot du maire

Recensement 2025

Gestion des déchets

Patrimoine - Environnement

Défense incendie

La vie associative

Divertissements

Recettes de cuisine

Informations pratiques

Numéros utiles



Commune de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU

<https://saintmartialdemirambeau.fr>

05 46 49 67 40



Une nouvelle année s'achève et votre équipe municipale reste toujours mobilisée dans la réalisation de ses engagements, et de ses projets en cours et à venir.

Nous avons concrétisé cette année trois opérations importantes : la fin de l'aménagement du jardin public avec notamment le nouveau terrain de pétanque, la création sur la quasi-totalité de notre territoire d'une défence incendie et la modernisation de l'ensemble de notre éclairage public avec l'installation de lampes LED.

Mais 2024 restera aussi une année riche d'événements plus chaleureux. Merci à Jean-Louis et Fabienne pour le travail accompli dans la **réalisation du livre « images d'autrefois » de notre commune** ; et honneur pour notre commune de recevoir du Préfet, à l'occasion de la cérémonie départementale de la Sainte-Barbe des pompiers de la Charente Maritime, **l'attribution du label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers volontaires »**.

Le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) respecte son calendrier d'avancement et nous serons très mobilisés sur l'année 2025 pour défendre nos zones de terrains à bâtir et les parcelles destinées à accueillir de nouvelles entreprises.

2025 sera aussi l'année du lancement d'un nouveau projet immobilier avec la rénovation de la maison située au 19 rue du bourg face à l'église.

Le 11 janvier 2025, à l'occasion de la cérémonie des vœux de nouvelle année, nous partagerons ensemble autour du verre de l'amitié tout ce qui anime notre commune.

Au nom de toute l'équipe municipale, élus et employés communaux, je vous souhaite de partager en famille et entre amis de belles fêtes de fin d'année.

Bruno ROBERT

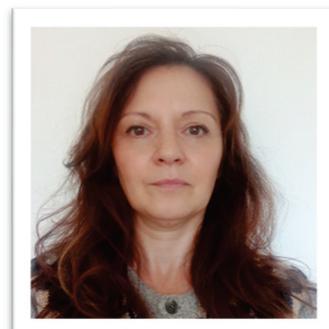
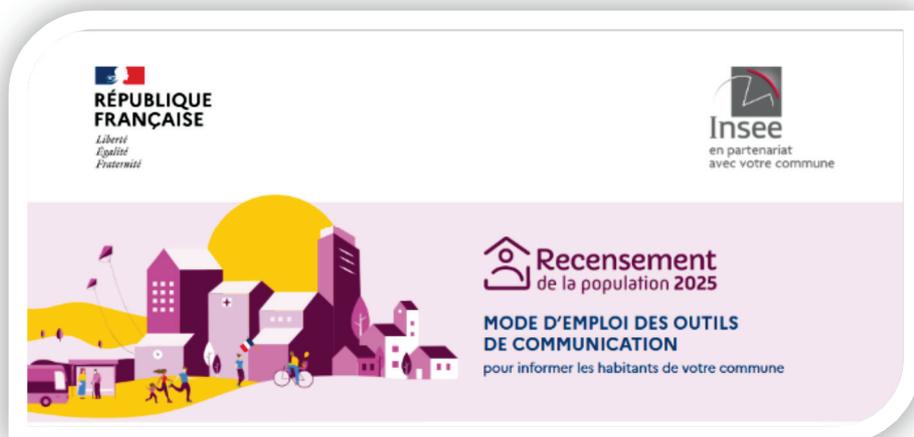
br.maire@saintmartialdemirambeau.fr

Tél. 06 32 25 67 55



Recensement de la population

Le recensement de la population de notre commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025



Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de déterminer la population officielle de notre commune. Ces résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État aux budgets des communes. **Votre participation est essentielle.**

Prochainement les documents nécessaires vous seront remis **par notre agent recenseur**

Madame Véronique VAREILLES.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.



Dans le cadre de notre obligation d'informer les administrés de la commune des risques climatiques **nous avons déposé dans vos boîtes aux lettres mi octobre** un courrier pour faciliter votre démarche d'inscription et ainsi bénéficier de ce service de prévention.

Deux possibilités vous étaient offertes : compléter le formulaire papier et le retourner à la Mairie ou vous inscrire en ligne directement sur notre site internet.

A ce jour nous comptons 58 inscrits sur les 130 foyers de notre commune. **Le 20 novembre nous avons envoyé une alerte et le test a été concluant.**

Merci de poursuivre vos inscriptions. A terme ce support de communication pourrait nous servir à mieux vous informer sur des actualités importantes de notre commune.



La Dotation de sacs transparents 30 litres pour la collecte des ordures ménagères résiduelles à partir de 2025 :

La CDCHS va doter gratuitement les administrés du territoire, comme déjà fait pour les sacs jaunes, de sacs transparents de 30 litres, ils seront destinés à remplacer les sacs noirs achetés par les ménages. Cette mesure se veut incitative et responsabilisante pour réduire ce flux qui nous coûte tous très cher

La limitation des accès en déchèteries sur le territoire :

Depuis 3 ans, le contrôle d'accès sur les déchèteries a été mis en place pour les particuliers ayant une résidence principale ou secondaire. Il permet d'autoriser uniquement l'accès aux usagers du territoire, usagers s'acquittant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

L'analyse du contrôle d'accès a enregistré plus de 150 000 passages sur l'année 2023, représentant une production de déchets hors-gravats de **210 kg/habitant et par an**.

Sur ce nombre de passages, il est constaté que :

- 91 % des administrés réalisent entre 0 et 20 passages dans l'année, avec une moyenne de 8 passages/an.
- 9 % des administrés réalisent plus de 20 passages/an, avec un record à 164 passages/an.

Cette régulation de l'accès à nos infrastructures permettra de garantir à la fois leur efficacité, leur pérennité, leur financement, et la sécurité des sites en limitant l'engorgement.

Le Conseil Communautaire du 27 septembre 2024 a approuvé la limitation à **24 passages /an/ foyer (Un badge correspond à un foyer)**, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cas exceptionnel

Une demande de passages supplémentaires exceptionnels sera possible, en motivant cette demande via un formulaire (Vide maison, Déménagement, autres ...)

NB : Un formulaire de demande de passages supplémentaires exceptionnels sera disponible en ligne sur le site internet et sur l'application citoyenne « Notre Haute-Saintonge »

DÈS AUJOURD'HUI

Le **MEMO TRI** est de retour et la **recette du compost** est arrivée !



Retrouvez les deux documents sur le site de la Haute-Saintonge

Retrouvez les informations sur la gestion des déchets et vos jours de collectes sur l'**appli citoyenne**



NOTRE HAUTE-SAINTONGE

A PARTIR DU 01 JANVIER 2025

En déchèterie, pour proposer le meilleur service, les conditions d'accès évoluent :

x24
Passages par an



LA CARTE DE DÉCHÈTERIE EST OBLIGATOIRE

La dotation gratuite de **sacs transparents** pour les ordures ménagères résiduelles sera effective pour inciter au tri et permettre le contrôle du contenu

C'EST LA FIN DU SAC NOIR !



TRANSPARENT
SACS DE 30L
POUR LES DÉCHETS
MÉNAGERS



UN DOUTE ?

Retrouvez tous les documents sur le site www.haute-saintonge.org
Contactez le service de gestion des déchets au 05 46 48 78 34 ou par mail service-ome@haute-saintonge.org



MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE



À TRIER EMBALLAGES

TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES EN METAL Y COMPRIS LES DOSETTES

! BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPLISÉS
→ APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER VERRE

EMBALLAGES EN VERRE BOUTEILLES, POT, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE

! BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, PAS DE VAISSELLE

À TRIER TEXTILES

VÊTEMENTS, CHAUSSURES PAR PAIRE ET LACETS LIÉS, LINGE, MAROQUINERIE (MIS DANS UN SAC)

À JETER ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER COMPOSTAGE BIODÉCHETS

RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (broyat de végétaux) pour un bon compost

→ LOI AGEC : INTERDICTION DE JETER LES BIODÉCHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DEPUIS LE 1^{er} JAN. 2024

À TRIER DÉCHÈTERIES
Accès avec badge

BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS, ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES, DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRES

Demandez votre badge au service déchets

UN DOUTE ?
Retrouvez toutes les règles de tri en téléchargeant gratuitement l'appli mobile NOTRE HAUTE-SAINTONGE



CONTACT 05 46 48 78 34 service-om@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

- 1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES**
Epluchures, restes de repas, herbes, tontes...
50%
- 2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES**
Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois...
Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !
50%
- 3 DE L'AIR**
Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.
- 4 DE L'EAU**
Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !
- 5 COMPOST**
Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !

! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

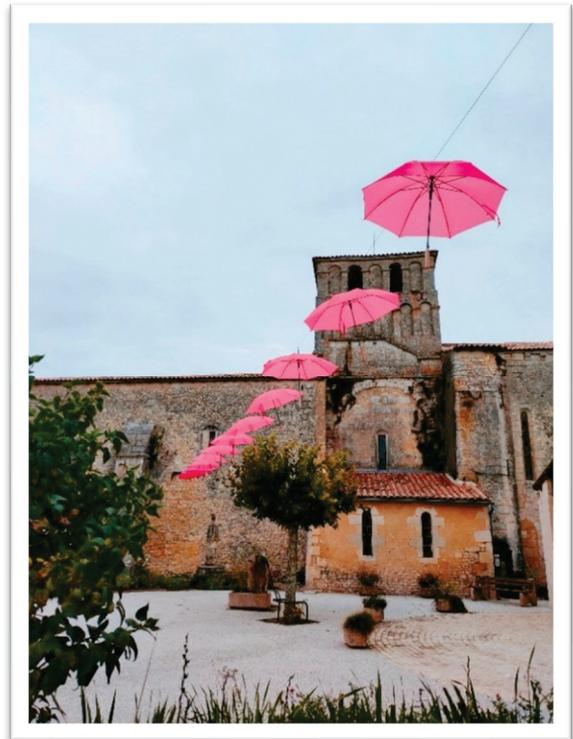
- Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



Octobre rose

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité s'est mobilisée pour soutenir la campagne annuelle de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Merci aux employés communaux pour l'installation de nouveaux parapluies suspendus au dessus de la place du 8 mai 1945.



Depuis début octobre cette nouvelle application nous permet de vous donner une information ponctuelle et rapide. **N'hésitez pas à télécharger gratuitement cette application.**



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".



Cérémonie du 11 novembre



Comme chaque année, la municipalité a célébré la **journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les morts pour la France.**

Une vingtaine d'administrés se sont rassemblés autour du monument aux morts pour partager ce moment de souvenir.

Après cette cérémonie officielle toutes les personnes présentes ont partagé le verre de l'amitié à la salle des fêtes.



Tournoi de pétanque des élus du SICM

Samedi 5 octobre la commune de Saint Martial de Mirambeau a organisé le tournoi annuel du SICM (Syndicat intercommunal de Mirambeau).

Avec une météo qui a bien voulu nous offrir un après-midi ensoleillé vingt doublettes, représentant 12 communes sur les 19 que compte le SICM, se sont affrontées sur quatre parties dans une ambiance très amicale et pleine de bonne humeur.

Merci aux quarante participants d'être venus à ce tournoi qui existe depuis 2010 à l'initiative du Maire de Semoussac de l'époque Jean-Pierre Baudrais.

La municipalité tient aussi à remercier les entreprises qui ont offert de nombreux lots : Groupama, Super U, SARL Dimitri Héraud, FCP Fontenau plomberie, SARL Renaud et frères, Pineau Bossis et Christophe Tardy.



L'équipe de Semoussac remporte le tournoi devant les équipes de Boisredon et Soubran.





Semoussac vainqueur de l'édition 2024 remet le trophée à Cyril Penaud Maire de Saint-Sorlin pour l'organisation du tournoi en 2025 sur sa commune.



Vin d'honneur autour des succulents toasts et pizzas préparés par Dany



Les derniers travaux viennent de s'achever avec la pose d'une clôture bois. Le projet de ce jardin public a débuté en 2021 avec la création d'un cheminement doux de la rue des Moineries à la salle des fêtes. Ce chemin piétonnier, éclairé par 7 candélabres solaire à détection, situé côté ouest du centre du village, sécurise le déplacement des habitants qui souhaitent se rendre aux différents bâtiments publics (mairie, salle des fêtes, salle de l'écomusée). Il dessert également l'aire de jeux des enfants et le nouveau terrain de pétanque.

En mai 2023 l'étude d'un projet de végétalisation de ce terrain nu de 4 500 m² a été confié à Monsieur Bienvenu responsable des équipes du chantier d'insertion « la Haute Saintonge

Fleurie ». **La municipalité remercie la CDCHS** (Communauté des Communes de Haute Saintonge) de son accompagnement et de la mise à disposition de ses équipes pour cette magnifique réalisation qui a nécessité 640 heures de travail. Les plantes et les arbustes choisis sont peu gourmands en eau et l'utilisation de cette dernière est très réduite par un paillage et la mise en place d'un système d'arrosage en goutte à goutte.

L'aménagement de cet espace a aussi intégré la réfection totale du terrain de pétanque qui permet de disposer de 4 terrains de jeux. Ce nouvel espace a accueilli le tournoi annuel de pétanque des élus du SICM (Syndicat intercommunal de Mirambeau).

La municipalité remercie vivement le Département pour sa participation financière à hauteur de 40 % dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale au travers du « fonds d'aide à la revitalisation des petites communes ».

